

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1243

18 mai 2012

SOMMAIRE

B2 Construction	59652	OZ International Trading Company S.A.	59621
B2 Construction	59652	Paris 8	59626
Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine)	59619	PGT Investments Holding S.A.	59626
Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine)	59621	Pigranella S.A.	59629
Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine)	59625	Pixel S.A.	59629
Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine)	59618	Pizzeria ZIO PEPE	59621
Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine)	59623	Pizzeria ZIO PEPE	59623
Foyer Vie S.A.	59626	PK Partners S.A.	59633
FP-EMV S.à r.l.	59629	Planalto S.A.	59633
GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sàrl	59633	Platon Capital S.à r.l.	59642
GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sàrl	59643	Portofino Trust Inc.	59643
HAMOISE Spf S.A.	59656	Premier Lease S.A.	59652
Henkel Luxembourg S.à r.l.	59653	Premier Lease S.A.	59652
Huc SCI	59657	Prestige Properties	59655
Institut de Formation Bancaire, Luxem- bourg	59660	Private Placement Fund	59660
NPB SICAV	59619	Prysmian (Lux) S.à r.l.	59624
Overton Investments S.A.	59619	Prysmian (Lux) S.à r.l.	59623
Overton Investments S.A.	59619	Prysmian (Lux) S.à r.l.	59622
		QQP	59655
		RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	59664
		R.E.I.T. I AB	59657
		Repondo S.A.	59657
		Rockpoint FREO JV I S.à r.l.	59660

Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine), Fondation.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 100.

Comptes de profits et Pertes au 31 décembre

CHARGES	2007	2006
1 FRAIS DE SECRETARIAT	6607,05	4230,00
diplomes		
bureau: timbres, materiel,... ..	2499,50	
internet		
frais administratifs		
medailles	4107,55	
2 AUTRES FRAIS DE GESTION	2791,78	1208,18
electricite	183,12	
impot foncier		
enregistrement		
residence	2596,66	
arrete de comptes / int. deb.	12,00	
3 FRAIS FESTIVITES	4000,71	11000,41
BENEFICE DE L'EXERCICE	736,10	
TOTAL	14135,64	16438,59
PRODUITS	2007	2006
1 DONS MEMBRES	800,00	690,00
2 SUBSIDES	5000,00	5000,00
ministere de la culture	5000,00	
3 STUDIO	7976,00	2974,74
loyer	7976,00	
4 INTERETS	359,64	303,66
compte epargne		
comptes courants		
5 AUTRES PRODUITS		2422,35
PERTE DE L'EXERCICE		5047,84
TOTAL	14135,64	16438,59

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2007	2006
1 IMMOBILISE		
appartement (siege social)	86762,73	86762,73
2 ACTIF CIRCULANT		
compte courant CCP	5568,29	597,92
compte courant BCEE	1327,41	464,76
compte epargne BCEE	9421,00	14517,92
RESULTAT DE L'EXERCICE		5047,84
TOTAL	103079,43	107391,17
PASSIF	2007	2006
1 RESERVES AU 1 ^{er} JANVIER	101847,54	106895,38
2 CAUTION STUDIO	495,79	495,79
	736,10	
TOTAL	103079,43	107391,17

MONTANTS EN EUROS

Projet de budget pour l'exercice 2008

Dépenses prévisionnelles 2008	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
Frais de secrétariat-Enveloppes, timbres,	3200,00	Dons divers	1000,00

papier à lettres, cartes d'invitations			
Frais de médailles - boitiers -			
diplômes	3000,00	Loyer	6000,00
Frais généraux résidence	2400,00	intérêts créditeurs	200,00
Frais liés aux manifestations	3600,00	Subsides gouvernement	5000,00
Totaux (€)	12200,00	Totaux (€)	12200,00

Référence de publication: 2012044121/62.

(120058207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für NPB SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012044827/11.

(120059590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Overton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.188.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012044835/11.

(120059314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Overton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.188.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012044836/11.

(120059315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine), Fondation.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 100.

Comptes de profits et Pertes au 31 décembre

CHARGES	2009	2008
1 FRAIS DE SECRETARIAT	5150,97	2192,23
diplomes		
bureau: timbres, materiel,...	1435,70	
internet	80,00	
frais administratifs	411,75	
medailles	3223,52	
2 AUTRES FRAIS DE GESTION	1612,53	3134,32

electricite	447,01	
impot foncier	15,80	
enregistrement residence	1147,42	
arrete de comptes / int. deb.	2,30	
3 FRAIS FESTIVITES	3088,88	2156,12
BENEFICE DE L'EXERCICE		3839,06
TOTAL	9852,38	11321,73
PRODUITS	2009	2008
1 DONS MEMBRES	600,00	600,00
2 SUBSIDES	5000,00	5000,00
ministere de la culture		
3 STUDIO	498,04	5434,03
loyer		
4 INTERETS	140,74	287,70
compte epargne comptes courants		
5 AUTRES PRODUITS		
PERTE DE L'EXERCICE	3613,60	0,00
TOTAL	9852,38	11321,73

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2009	2008
1 IMMOBILISE		
appartement (siege social)	86762,73	86762,73
2 ACTIF CIRCULANT		
compte courant CCP	5530,29	1594,74
compte courant BCEE	1153,93	3847,65
compte epargne BCEE	9857,94	14713,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	3613,60	
TOTAL	106918,49	106918,49
PASSIF	2009	2008
1 RESERVES AU 1 ^{er} JANVIER	106422,70	102583,64
2 CAUTION STUDIO	495,79	495,79
		3839,06
TOTAL	106918,49	106918,49

MONTANTS EN EUROS

Projet de budget pour l'exercice 2010

Dépenses prévisionnelles	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
1 Frais de secrétariat-Enveloppes, timbres, papier à lettres, cartes d'invitations	3000,00	1 Dons divers	500,00
2 Frais de médailles - boitiers - diplômes	1500,00	2 Loyer	6000,00
3 Frais généraux résidence	1500,00	3 intérêts créditeurs	500,00
4 Frais liés aux Brochures en anglais et allemand et mise à jour français	500,00	4 Subsidés gouvernement	5000,00
5 Frais liés aux manifestations	5500,00		
Totaux (€)	12000,00	Totaux (€)	12000,00

Référence de publication: 2012044122/63.

(120058208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

OZ International Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 132.308.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2012 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social à L-1217 Luxembourg, au 12, rue de Bastogne, avec effet immédiat;
- Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012044837/15.

(120059291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pizzeria ZIO PEPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 78.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Pizzeria ZIO PEPE

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012044838/12.

(120059496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine), Fondation.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 100.

Comptes de profits et Pertes au 31 décembre

	2010	2009
CHARGES		
1 FRAIS DE SECRETARIAT	8862,46	5150,97
diplômes	0,00	
bureau: timbres, matériel,	1509,68	
internet	0,00	
frais administratifs	1412,20	
médailles	5940,58	
2 AUTRES FRAIS DE GESTION	3287,34	1612,53
électricité	426,33	
impôt foncier	0,00	
enregistrement	0,00	
résidence	2848,11	
arrête de comptes / int. deb.	12,90	
3 FRAIS FESTIVITES	2587,96	3088,88
BENEFICE DE L' EXERCICE		0,00
TOTAL	14737,76	9852,38
PRODUITS		
1 DONS MEMBRES	2650,00	600,00
2 SUBSIDES	5000,00	5000,00
ministere de la culture		
3 STUDIO	2891,08	498,04
loyer		

4 INTERETS	65,33	140,74
compte epargne		
comptes courants		
5 AUTRES PRODUITS		
PERTE DE L'EXERCICE	4131,35	3613,60
TOTAL	14737,76	9852,38

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2010	2009
1 IMMOBILISE		
appartement (siege social)	86762,73	86762,73
2 ACTIF CIRCULANT		
compte courant CCP	8996,34	5530,29
compte courant BCEE	992,70	1153,93
compte epargne BCEE	2421,77	9857,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	4131,35	3613,60
TOTAL	103304,89	106918,49
PASSIF	2010	2009
1 RESERVES AU 1 JANVIER	102809,10	106422,70
2 CAUTION STUDIO	495,79	495,79
TOTAL	103304,89	106918,49

MONTANTS EN EUROS

Projet de Budget pour l'exercice 2011

Dépenses prévisionnelles	Montants		Montants
1 Frais de secrétariat-Enveloppes, timbres, papier à lettres, cartes d'invitations	3000,00	1 Dons divers	500,00
2 Frais de médailles - boitiers - diplômes	0,00	2 Loyer	5500,00
3 Frais généraux résidence	2500,00	3 intérêts créditeurs	500,00
4 Frais liés aux Brochures en anglais et allemand et mise à jour français	500,00	4 Subsidés gouvernement ..	5000,00
5 Frais liés aux manifestations	5500,00		
Totaux (€)	11500,00	Totaux (€)	11500,00

Référence de publication: 2012044123/61.

(120058209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 461.737,98.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.674.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, acte publié au Mémorial C no 908

RECTIFICATIF

Suite au dépôt du 23 novembre 2010 no L 100178067.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prysmian (Lux) S.à r.l.

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012044842/17.

(120059884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pizzeria ZIO PEPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.
R.C.S. Luxembourg B 78.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Pizzeria ZIO PEPE
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012044839/12.

(120059497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 461.737,98.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 107.674.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, acte publié au
Mémorial C no 908

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prysmian (Lux) S.à r.l.
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012044840/14.

(120059882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine), Fondation.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg G 100.

Comptes de profits et Pertes au 31 décembre

	2011	2010
CHARGES		
1 FRAIS DE SECRETARIAT	793,68	8862,46
diplomes	0,00	
bureau: timbres, materiel,....	328,18	
internet	40,00	
frais administratifs	425,50	
medailles	0,00	
2 AUTRES FRAIS DE GESTION	1162,29	3287,34
electricite	53,22	
impot foncier	15,80	
enregistrement	0,00	
residence	1087,77	
arrete de comptes / int. deb.	5,50	
3 FRAIS FESTIVITES	0,00	2587,96
BENEFICE DE L'EXERCICE	3613,77	0,00
TOTAL	5569,74	14737,76
PRODUITS	2011	2010
1 DONS MEMBRES	1380,00	2650,00
2 SUBSIDES	0,00	5000,00
ministere de la culture		
3 STUDIO	4164,33	2891,08
loyer		

4 INTERETS	25,41	65,33
compte epargne		
comptes courants		
5 AUTRES PRODUITS		
PERTE DE L'EXERCICE		4131,35
		<u>14737,7</u>
TOTAL	5569,74	6

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2011	2010
1 IMMOBILISE		
appartement (siege social)	86762,73	86762,73
2 ACTIF CIRCULANT		
compte courant CCP	9580,54	8996,34
compte courant BCEE	3998,36	992,70
compte epargne BCEE	2445,68	2421,77
RESULTAT DE L'EXERCICE		4131,35
TOTAL	102787,31	103304,89
PASSIF	2011	2010
1 RESERVES AU 1 JANVIER	98677,75	102809,10
2 CAUTION STUDIO	495,79	495,79
	3613,77	
TOTAL	102787,31	103304,89

Projet de Budget pour l'exercice 2012

Dépenses prévisionnelles	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
1 Frais de secrétariat-Enveloppes, timbres, papier à lettres, cartes d'invitations	1500,00	1 Dons divers	600,00
2 Frais de médailles - boitiers - diplômes	2000,00	2 Loyer	7800,00
3 Frais généraux résidence	1500,00	3 intérêts créditeurs	100,00
4 Frais liés aux Brochures en anglais et allemand et mise à jour français	6000,00	4 Subsidés gouvernement ..	5000,00
5 Frais liés aux manifestations	2500,00		
Totaux (€)	13500,00	Totaux (€)	13500,00

Référence de publication: 2012044124/63.

(120058210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 461.737,98.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.674.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, acte publié au Mémorial C no 908

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prysmian (Lux) S.à r.l.
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012044841/14.

(120059883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Fondation du Mérite Européen (Fondation François Visine), Fondation.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 100.

Comptes de profits et Pertes au 31 décembre

	2004	2003
CHARGES		
1 FRAIS DE SECRETARIAT	6646,81	3306,63
diplomes	644,33	
bureau: timbres, materiel,	1497,48	
internet	80,00	
frais administratifs	4425,00	
medailles		
2 AUTRES FRAIS DE GESTION	1723,18	1695,32
electricite	243,20	
impot foncier	15,80	
enregistrement		
residence	1445,08	
arrete de comptes / int. deb.	19,10	
3 FRAIS FESTIVITES	0,00	0,00
BENEFICE DE L'EXERCICE		8846,57
TOTAL	8369,99	13848,52
PRODUITS	2004	2003
1 DONS MEMBRES	1047,00	1270,00
2 SUBSIDES	0,00	6000,00
ministere de la culture		
3 STUDIO	5453,69	6445,27
loyer		
4 INTERETS	205,17	133,25
compte epargne		
comptes courants		
5 AUTRES PRODUITS		
PERTE DE L'EXERCICE	1664,13	
TOTAL	8369,99	13848,52

MONTANTS EN EUROS

Bilan au 31 décembre

	2004	2003
ACTIF		
1 IMMOBILISE		
appartement (siege social)	86762,73	86762,73
2 ACTIF CIRCULANT		
compte courant CCP	1324,62	7334,31
compte courant BCEE	633,31	1488,65
compte epargne BCEE	16809,44	11608,54
3 RESULTAT DE L'EXERCICE	1664,13	
TOTAL	107194,23	107194,23
PASSIF	2004	2003
1 RESERVES AU 1 JANVIER	106698,44	97851,87
2 CAUTION STUDIO	495,79	495,79
		8846,57
TOTAL	107194,23	107194,23

Projet de budget pour l'exercice 2005

Dépenses prévisionnelles	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
1 Frais de secrétariat-Enveloppes, timbres,	4000	1 Dons divers	1500,00

59626

papier à lettres, cartes d'invitations			
2 Frais de médailles - boitiers - diplômes	1500,00	2 Loyer	5950,00
3 Frais généraux résidence	1800,00	3 intérêts créditeurs	200,00
4 Frais liés aux Brochures en anglais et allemand et mise à jour français	3500,00	4 Subsidés gouvernement	6000,00
5 Frais liés aux manifestations	2850,00		
Totaux (€)	13650,00	Totaux (€)	13650,00

Référence de publication: 2012044126/62.

(120058212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Paris 8, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 18.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS 8

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012044844/12.

(120060046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

PGT Investments Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.740.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 8 mars 2012, que la société anonyme PGT INVESTMENTS HOLDING S.A, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, siège dénoncé depuis le 05 mai 2009 a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au Tribunal d'Arrondissement Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Maître Izzate ZEYMOUSSI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 29 mars 2012.

Pour la société en liquidation

Me Izzate ZEYMOUSSI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044845/19.

(120059321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 34.233.

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FOYER VIE S.A.", en abrégé «FOYER VIE», ayant son siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.233, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 8 septembre 1990, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 2 juin 2006 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Philippe BONTE, dirigeant et administrateur de Foyer Vie S.A., demeurant professionnellement à Leudelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Virginie COURTEIL, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Djamila MEZERKET, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent trente mille euros (EUR 330.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 3.795.000.-), représenté par cent soixante-cinq mille (165.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de quatre millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.125.000.-) sans émission d'actions nouvelles, contre paiement en espèces.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 9.670.000.-) pour le porter de son montant de quatre millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.125.000.-) représenté par cent soixante-cinq mille (165.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de treize millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 13.795.000.-) par l'émission de trois cent quatre-vingt-six mille huit cents (386.800.-) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, contre paiement en espèces.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000.-) pour le porter de son montant de treize millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 13.795.000.-) représenté par cinq cent cinquante et un mille huit cents (551.800) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de cinquante-trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 53.795.000.-) par l'émission de un million six cent mille (1.600.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, contre paiement en espèces.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trente mille euros (EUR 330.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 3.795.000.-), représenté par cent soixante-cinq mille (165.000) actions sans désignation de valeur nominale, à quatre millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.125.000.-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Cette augmentation de capital est entièrement libérée en espèces à concurrence du montant de trois cent trente mille euros (EUR 330.000.-) par les actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux, de sorte que la somme de trois cent trente mille euros (EUR 330.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 9.670.000.) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.125.000.-), représenté par cent soixante-cinq mille (165.000) actions sans désignation de valeur nominale, à treize millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 13.795.000.-), par l'émission de trois cent quatre-vingt-six mille huit cents (386.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire la société FOYER ASSURANCES S.A., ayant son siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval,

ici représentée par la société FOYER S.A., ayant son siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, pour laquelle agit Monsieur François TESCH, Administrateur-délégué de Foyer S.A., demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leudelange, le 19 mars 2012,

ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trois cent quatre-vingt-six mille huit cents (386.800) actions nouvelles sont intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire la société FOYER S.A., ayant son siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval,

ici représentée par Monsieur François TESCH, Administrateur-délégué de Foyer S.A., demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 7 mars 2012, dont un extrait du procès-verbal restera annexé aux présentes,

pour un montant total de neuf cent millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 9.670.000.-) entièrement affectés au capital social de la Société.

Les trois cent quatre-vingt-six mille huit cents (386.800) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de neuf millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 9.670.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de treize millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 13.795.000.-), représenté par cinq cent cinquante et un mille huit cents (551.800) actions sans désignation de valeur nominale, à cinquante-trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 53.795.000.-), par l'émission de un million six cent mille (1.600.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire FOYER ASSURANCES S.A., ayant son siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, ici représentée par la société FOYER S.A., ayant son siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, pour laquelle agit Monsieur François TESCH, Administrateur-délégué de Foyer S.A., demeurant professionnellement à Leudelange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leudelange, le 19 mars 2012, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les un million six cent mille (1.600.000) actions nouvelles sont intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire la société FOYER S.A., ayant son siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval,

ici représentée par Monsieur François TESCH, Administrateur-délégué de Foyer S.A., demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 7 mars 2012, dont un extrait du procès-verbal restera annexé aux présentes,

pour un montant total de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000.-) entièrement affectés au capital social de la Société.

Les un million six cent mille (1.600.000) actions nouvelles sont libérées en espèces à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-), de sorte que la somme de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est de cinquante-trois millions sept cent quatre-vingtquinze mille euros (EUR 53.795.000.-) représenté par deux millions cent cinquante et un mille huit cents (2.151.800) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de un (1) à deux millions cent cinquante et un mille huit cents (2.151.800).»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, 12, rue Léon Laval, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BONTE, V. COURTEIL, D. MEZERKET, F. TESCH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. LAC/2012/14710. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044131/129.

(120058405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pigranela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.849.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC et du commissaire aux comptes Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012044847/18.

(120059086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 66.434.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 janvier 2012 à Luxembourg.

Résolutions:

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur John NORDLUND de son poste d'administrateur de la société.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'assemblée générale a décidé de nommer en tant qu'administrateur, Madame Emine BENLI, assistante CEO, née à Çildir (Turquie), le 10 septembre 1978, demeurant à 34755 Ata ehir, stanbul, nönü mah. Evren Cad. no:84/1 K:5 D:5.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

PIXEL S.A.

Référence de publication: 2012044848/17.

(120059196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.423.742,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FP-EMV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a share capital of USD 1,356,742. and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 132.637.

There appeared:

- Francisco Partners II (Cayman), L.P., a limited partnership duly organized and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South

Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the registrar of partnership of Cayman Islands under number MC20086, duly represented by its general partner Francisco Partners GP II (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and organised under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its general partner Francisco Partners GP II Management (Cayman) Limited, a company limited by shares, incorporated and organised under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "First Shareholder"); and

- Francisco Partners Parallel Fund II, L.P., a limited partnership duly organized and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, and registered with the Secretary of State of Delaware under file number 4125917, duly represented by its General Partner Francisco Partners GP II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under file number 3995356, itself represented by its General Partner Francisco Partners GP II Management, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State of Delaware under file number 3995348 (the "Second Shareholder" and, together with the First Shareholder, the "Shareholders");

Both here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, each by virtue of a proxy.

The said proxies, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 1,356,742 (one million three hundred and fifty-six thousand seven hundred and forty-two) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each;
2. Subscription by Francisco Partners II (Cayman), L.P. and Francisco Partners Parallel Fund II, L.P. of the new shares with a nominal value of USD 1.(one United States Dollar) each by a contribution in cash;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 67,000.- (sixty-seven thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 1,356,742.- (one million three hundred and fifty-six thousand seven hundred and forty-two United States Dollars) to USD 1,423,742.- (one million four hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-two United States Dollars) by the issuance of 67,000 (sixty-seven thousand) new shares of the Company with a nominal value of USD 1.- each (one United States Dollar) (the "New Shares") by way of a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept that (i) 66,092 (sixty-six thousand and ninety-two) of the New Shares be subscribed by the First Shareholder, by way of a contribution in cash of an amount of USD 66,092.- (sixty-six thousand and ninetytwo United States Dollars) (the "First Contribution") and (ii) 908 (nine hundred and eight) of the New Shares be subscribed by the Second Shareholder, by way of a contribution in cash of an amount USD 908.- (nine hundred and eight United States Dollars) (the "Second Contribution" and, together with the First Contribution, the "Contributions").

Intervention - Subscription - Payment

The Shareholders, through their proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of the Company and being valued at USD 67,000.- (sixty-seven thousand United States Dollars) by subscribing to the New Shares, the whole being fully paid up by contributing the Contributions.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 1,423,742.-(one million four hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-two United States Dollars) divided into 1,423,742 (one million four hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-two) shares with a nominal value of USD 1.(one United States Dollar), each fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société FP-EMV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.356.742 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.637 (la «Société»).

Ont comparu:

- Francisco Partners II (Cayman), L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC20086, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II (Cayman), L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, elle-même représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II Management (Cayman) Limited, une société anonyme constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (le «Premier Associé»), et

- Francisco Partners Parallel Fund II., L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 49808, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4125917, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II, L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 49808, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3995356, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II Management (Cayman) Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 49808, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3995348 (le «Second Associé» et, ensemble avec le Premier Associé, les «Associés»),

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 1.356.742 (un million trois cent cinquante-six mille sept cent quarante-deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

Les Associés représentées par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune;
2. Souscription par Francisco Partners II (Cayman), L.P. et Francisco Partners Parallel Fund II, L.P. des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, par des apports en espèces;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 67.000 USD (soixante-sept mille Dollars US) pour le porter de son montant actuel de 1.356.742 USD (un million trois cent cinquante-six mille sept cent quarante-deux US Dollars) à 1.423.742 USD (un million quatre cent vingt-trois mille sept cent quarante-deux US Dollars) par l'émission de 67.000 (soixante-sept mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), la totalité devant être entièrement libérée par les Associés au moyen d'apports en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que (i) 66.092 (soixante-six mille quatre-vingt-douze) Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par le Premier Associé, par le moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 66.092USD (soixante-six mille quatre-vingt-douze US Dollars) (le «Première Apport») et (ii) 908 (neuf cent huit) Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par le Deuxième Associé, par le moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 908 USD (neuf cent huit Dollars US) (le «Deuxième Apport») et, ensemble avec le Première Apport, les «Apports».

Intervention - Souscription - Paiement

Les Associés, représentés par leur mandataire, ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 67.000 USD (soixantesept-mille US Dollars) en souscrivant à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales, la totalité étant entièrement libérée par les Apports.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces Apports a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 1.423.742 USD (un million quatre cent vingt-trois mille sept cent quarante-deux US Dollars) divisé en 1.423.742 (un million quatre cent vingt-trois mille sept cent quarante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar US), chacune étant entièrement libérée.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2012. Relation: LAC/2012/12618. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044132/176.

(120058623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

PK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.806.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame Martine KAPP, Monsieur Philippe GILAIN et Monsieur Eric LECLERC et du commissaire aux comptes Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012044849/19.

(120059085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLANALTO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044850/11.

(120059782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.796.

—
Rectificatif du dépôt L090134403.05 déposé le 26/08/2009

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Nicolas van Heule, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twenty-five (25) shares in registered form, having a par value of five hundred euro (EUR 500) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management to one or more Technical Manager(s) acting individually (the General Manager(s)).

(iii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board and, within the scope of the day-to-day management, by the General Manager(s) acting individually.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twenty-five (25) shares in registered form, with a par value of five hundred euro (EUR 500) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (One thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Jean-Luc Colonna, born June 11, 1950 in Toulon, France, Senior Vice President LNG, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, born on June 28, 1960 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, born May 22, 1962 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, born August 10, 1950 in Wetteren, Belgium, Managing Director, residing at Oudenaardsesteenweg, 36 B-9000 Gent, Belgium

- Jan Brackenier, born August 12, 1972 in Gent, Belgium, Director, residing at Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium.

2. The registered office of the Company is set at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatrième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) La gestion journalière de la Société peut être déléguée par le Conseil à un ou plusieurs Gérant(s) Technique(s) agissant seul(s) (le(s) Directeur(s) Général(aux)).

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques et, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, par le(s) Directeur(s) Général(aux), agissant seul(s).

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq (25) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions des l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Jean-Luc Colonna, né le 11 juin 1950 à Toulon, France, Senior Vice Président LNG, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, né le 28 juin 1960 à Paris, France, Vice Président, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, née le 22 mai 1962 à Paris, France, Vice Président, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, né le 10 août 1950 à Wetteren, Belgique, administrateur délégué, résidant à Oudenaardsesteenweg, 36, B-9000 Gand, Belgique;

- Jan Brackenier, né le 12 août 1972 à Gand, Belgique, administrateur, résidant à Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique.

2. Le siège social de la Société est établi au 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. VAN HEULE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30373. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044140/498.

(120058530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Platon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.044.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044851/9.

(120059904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Portofino Trust Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2012.
Référence de publication: 2012044862/10.
(120060057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.796.

Rectificatif du dépôt L090134387.05 déposé le 26/08/2009

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Compagnie Européenne de Financement S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under B 1.860,

here represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

The name of the company is "GDF SUEZ Global LNG Holding SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of five hundred euro (EUR 500) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management to one or more Technical Manager(s) acting individually (the General Manager(s)).

(iii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board and, within the scope of the day-to-day management, by the General Manager(s) acting individually.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

Compagnie Européenne de Financement S.A., represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of five hundred euro (EUR 500) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000),

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Jean-Luc Colonna, born June 11, 1950 in Toulon, France, Senior Vice President LNG, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, born on June 28, 1960 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, born May 22, 1962 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, born August 10, 1950 in Wetteren, Belgium, Managing Director, residing at Oudenaardsesteenweg, 36 B-9000 Gent, Belgium

- Jan Brackenier, born August 12, 1972 in Gent, Belgium, Director, residing at Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium.

2. The registered office of the Company is set at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour de juillet.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Compagnie Européenne de Financement S.A. une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1.860,

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Le nom de la société est "GDF SUEZ Global LNG Holding SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) La gestion journalière de la Société peut être déléguée par le Conseil à un ou plusieurs Gérant(s) Technique(s) agissant seul(s) (le(s) Directeur(s) Général(aux)).

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques et, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, par le(s) Directeur(s) Général(aux), agissant seul(s).

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Compagnie Européenne de Financement S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Jean-Luc Colonna, né le 11 juin 1950 à Toulon, France, Senior Vice President LNG, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, né le 28 juin 1960 à Paris, France, Vice President, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, née le 22 mai 1962 à Paris, France, Vice President, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, né le 10 août 1950 à Wetteren, Belgium, administrateur délégué, résidant à Oudenaardsesteenweg, 36, B-9000 Gand, Belgique;

- Jan Brackenier, né le 12 août 1972 à Gand, Belgique, administrateur, résidant à Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique.

2. Le siège social de la Société est établi au 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29903. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044141/502.

(120058529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

B2 Construction, Société Anonyme, (anc. Premier Lease S.A.).

Siège social: L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 132.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 avril 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012044864/14.

(120058702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

B2 Construction, Société Anonyme, (anc. Premier Lease S.A.).

Siège social: L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 132.910.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 mars 2012

Première résolution:

Est désigné administrateur-délégué pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2017, Monsieur Vitor Manuel CARVALHO DE AZEVEDO, employé, né à Lisbonne (Portugal), le 15 avril 1958, demeurant professionnellement à L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers.

Deuxième résolution

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012044866/17.

(120059135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Henkel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.394.672.374,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.418.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Henkel AG & Co. KGaA, a German partnership limited by shares having its registered address at Henkelstraße 67, 40589 Düsseldorf (AG Düsseldorf HRB 4724), Germany (the "Appearing Company" or "HKGaA"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 28th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Henkel Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 14th, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 226 as of January 26th, 2012.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has resolved to increase the share capital by an amount of one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and fifty-seven thousand, three hundred and seventy-four Euro (EUR 1,394,657,374.-) in order to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) to one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and seventy-two thousand, three hundred and seventy-four Euro (EUR 1,394,672,374.-) by creation and issue of one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and fifty-seven thousand, three hundred and seventy-four (1,394,657,374) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon intervened HKGaA, through its proxyholder, and declared to subscribe to the one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and fifty-seven thousand, three hundred and seventy-four (1,394,657,374) newly issued shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for an amount of one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and fifty-seven thousand, three hundred and seventy-four Euro (EUR 1,394,657,374.-) and have them fully paid up by contribution in kind consisting of the assignment to the Company of that certain, unquestionable and undisputed debt receivable in the total amount of one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and fifty-seven thousand, three hundred and seventy-four Euro (EUR 1,394,657,374.-), owed by Henkel Corporation, a corporation duly formed and governed under the laws of the State of the Delaware, the United States of America, to HKGaA (the "Contribution"), and resulting from a declaration of Henkel Corporation, prenamed, as debtor company, dated March 28th, 2012, and from a declaration of HKGaA, as holder of the receivable, dated March 28th, 2012.

The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

HKGaA, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and

- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and seventy-two thousand, three hundred and seventy-four Euro (EUR 1,394,672,374.-) represented by one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and seventy-two thousand, three hundred and seventy-four (1,394,672,374) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Henkel AG & Co. KGaA, une société allemande en commandite par action ayant son siège social au Henkelstraße 67, 40589 Düsseldorf (AG Düsseldorf HRB 4724), Allemagne (ci-après la «Société Comparante» ou «HKGaA»), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Société Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Société Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Société Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Henkel Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.418, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 226 du 26 janvier 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euros (15.000, EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'associée unique, par son mandataire, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quatorze Euros (1.394.657.374,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (15.000,- EUR) à un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-douze mille trois cent soixante-quatorze Euros (1.394.672.374,- EUR) par la création et l'émission d'un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quatorze (1.394.657.374) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

HKGaA, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quatorze (1.394.657.374) nouvelles parts sociales émises d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune pour un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quatorze Euros (1.394.657.374,- EUR) et les libérer intégralement par apport en nature consistant en la cession à la Société d'une créance certaine, incontestable et incontestée d'un montant total d'un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quatorze Euros (1.394.657.374,- EUR), due par Henkel Corporation, une société dûment constituée et régie par les lois de l'Etat de du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, à HKGaA (ci-après l'«Apport»), et résultant d'une déclaration de Henkel Corporation, en tant que société débitrice, datant du 28 mars 2012, ainsi que d'une déclaration de HKGaA, en tant que société créancière, datant du 28 mars 2012. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

HKGaA, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. L'associée unique a décidé, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-douze mille trois cent soixante-quatorze Euros (1.394.672.374,- EUR) représenté par un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-douze mille trois cent soixante-quatorze (1.394.672.374) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Société Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même Société Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Société Comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 mars 2012. Relation: ECH/2012/556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044154/136.

(120058232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Prestige Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.485.

—
Rectificatif déposé le 12/04/2012- Numéro de dépôt L120058677

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044867/11.

(120059495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

QQP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.803.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044875/10.

(120060047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

HAMOISE Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.390.

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HAMOISE Spf S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.390, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg au 3A, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4 du 4 janvier 1991. Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2211 du 12 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, domiciliée professionnellement au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relative aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale renonce expressément aux convocations préalables à la présente assemblée, confirmant être suffisamment informée de l'ordre du jour, se considère comme valablement convoquée et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Assemblée générale déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Etienne GILLET, administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1968 à Bastogne (Belgique), professionnellement domicilié au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont évalués à neuf cents euros (900.-EUR) et sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lahaye, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2012. Relation: LAC/2012/16127. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044155/60.

(120058697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

R.E.I.T. I AB, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.123.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012044879/10.

(120060056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Repondo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Mertert, 6A, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 150.770.

Auszug der Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 04. April 2011

Die Versammlung beschließt die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung zu verlängern, welche im Jahre 2012 stattfinden wird:

- Herr Dieter Peter, geboren am 20. September 1964 in Völklingen, wohnhaft in Johann-Morbach-Straße 6, D-54329 Konz, Deutschland;
 - Herr Gisbert Wegmann, geboren am 11. Juni 1955 in Menden, wohnhaft in Friedrich-Wilhelm-Straße 3, D-54290 Trier, Deutschland;
 - Herr Stefan Speicher, geboren am 27. April 1965 in Saarlouis, wohnhaft in Lücknerstraße 4, D-66071 Beckingen, Deutschland;
 - Herr Patrick Becker, geboren am 29. April 1973 in Trier, wohnhaft in Irminenstraße 16, D-54329 Konz, Deutschland.
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2012044881/19.

(120059771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Huc SCI, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 3.000,00.

Siège social: L-8473 Eischen, 18A, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg E 4.749.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Guy Francis Huenaerts, domicilié à L-8473 Eischen, 18A rue de Hobscheid;
- 2.- Madame Micheline Maria Pierrette Pira, épouse Huenaerts, domiciliée à L-8473 Eischen, 18A rue de Hobscheid; et
- 3.- Mademoiselle Christelle Henriette Huenaerts, domiciliée à B1060 Saint Gilles, 15/0001 rue Capouillet.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en

faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 2. La société prend la dénomination de HUC SCI.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Eischen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000 EUR) représenté par trente (30) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

Monsieur Guy Huenaerts, prénommé d'intérêts en pleine propriété et une part en usufruit	14 parts
Madame Micheline Pira, épouse Huenaerts, prénommée d'intérêts en pleine propriété et une part en usufruit	14 parts
Mademoiselle Christelle Huenaerts, prénommée en nupropriété	2 parts
total	30 parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées de telle sorte que la somme de trois mille euros (3.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement d'associés représentant au moins trois quarts du capital social.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, la gérance devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants.

Ils ne sont révocables que pour des causes légitimes, par une décision des associés prise à l'unanimité.

Sont nommés comme gérants statutaires pour une durée indéterminée, révocables uniquement pour des raisons légitimes Monsieur Guy Francis Huenaerts et Madame Micheline Maria Pira (épouse Huenaerts), tous deux pré-mentionnés.

Le décès, la démission ou l'empêchement d'un des associés-gérants pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société et il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle de chaque associé-gérant.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées ou par tout autre moyen adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises par les associés représentant soixante-quinze pourcents (75%) du capital social.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ EUR 855,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à L-8473 Eischen, 18A, rue de Hobscheid.

2.- Sont nommés gérants, avec pouvoir de signature individuel pour engager la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy Francis Huenaerts, prémentionné et

Madame Micheline Maria Pierrette Pira, épouse Huenaerts, prémentionnée

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. HUENAERTS, M. PIRA, C. HUENAERTS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 mars 2012. Relation: RED/2012/362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mars 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012044161/129.

(120058269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Rockpoint FREO JV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5635 Münsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.507.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 avril 2012

Il est décidé de changer le mandat de gérant catégorie B de Madame Maria-Rita Teti, en mandat de gérant catégorie A et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044882/12.

(120059363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE PLACEMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012044868/11.

(120059656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

IFBL, Institut de Formation Bancaire, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg G 22.

Annual accounts as at December 31, 2011 (with the report of the Réviseur d'Entreprises agréé)

REPORT OF THE REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

We have audited the accompanying annual accounts of INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE, LUXEMBOURG, which comprise the balance sheet as at December 31, 2011 and the profit and loss account for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. Except as discussed in the following paragraph, we conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the judgement of the réviseur d'entreprises agréé, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assess-

ments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE, LUXEMBOURG as of December 31, 2011, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Bertrange, March 13, 2012.

CLERC

Cabinet de révision agréé

Christophe Deschamps

Balance Sheet december 31, 2011 (in Euro)

	2011	2010
ASSETS		
FIXED ASSETS		
Tangible assets (note 3)	10 165,91	23 260,85
Financial assets (note 4)	3 000,00	3 000,00
	<u>13 165,91</u>	<u>26 260,85</u>
CURRENT ASSETS		
Debtors becoming due and payable within one year (note 5)	1 190 002,89	656 842,63
Transferable securities (note 6)	311 325,00	311 325,00
Cash at bank	889 135,77	1 009 303,68
	<u>2 390 463,66</u>	<u>1 977 471,31</u>
PREPAYMENTS	19 970,80	3 231,92
TOTAL ASSETS	<u>2 423 600,37</u>	<u>2 006 964,08</u>
LIABILITIES	2011	2010
EQUITY		
Result brought forward	1 339 951,81	1 302 027,74
Result for the year	1 905,99	37 924,07
	<u>1 341 857,80</u>	<u>1 339 951,81</u>
PROVISIONS		
Other provisions (note 7)	134 975,78	340 616,67
CREDITORS		
Becoming due and payable within one year (note 8)	945 505,46	326 395,60
DEFERRED INCOME	1 261,33	0,00
TOTAL LIABILITIES	<u>2 423 600,37</u>	<u>2 006 964,08</u>

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

Profit and Loss account Year ended December 31, 2011 (in Euro)

	2011	2010
CHARGES		
Direct expenses of training activities (note 11)	2 192 476,74	1 378 920,86
Other external charges (note 12)	494 871,37	576 674,29
Staff costs (note 13)	1 158 276,82	1 113 043,45
Valuer adjustments in respect of tangible fixed assets (note 3)	16 113,09	10 821,29
Extraordinary charges	4 788,30	0,00
Profit for the financial year	1 905,99	37 924,07
	<u>3 868 432,31</u>	<u>3 117 383,96</u>
INCOME		
Share of ABBL budget (note 9)	500 000,00	500 000,00
Donation from "Mathieu Frères Foundation" (note 10)	12 936,29	11 696,14

Income from training activities (note 11)	3 313 715,20	2 498 964,63
Other income	18 651,00	73 000,00
Income from transferable securities	14 118,62	24 462,67
Other interest receivable and similar income	9 011,20	9 260,52
	<u>3 868 432,31</u>	<u>3 117 383,96</u>

*Notes to the annual accounts
December 31, 2011*

Note 1. General. The «Institut de Formation Bancaire, Luxembourg» (hereafter "IFBL" or "the Institution") was incorporated on December 28, 1990 in the form of a public purpose institution.

The articles of incorporation of IFBL were approved by a Grand-Ducal decree, as laid down in article 30 of the law of April 21, 1928 on non-profit-making organisations and public purpose institutions.

The object of the IFBL is to conceive, establish, develop and promote all training methods, programmes and activities in the interest of the Luxembourg financial sector.

Note 2. Principal accounting policies.

- General

The annual accounts have been prepared in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements. The annual accounts of the Institution are based amongst other on the articles 34 and 46 of the law of December 10, 2010 and the legal presentations are adapted according to the specificities of the activity of the Institution.

- Foreign exchange

The Institution maintains its accounts in Euros (EUR) and the balance sheet and profit and loss account are expressed in this currency.

Transactions expressed in a currency other than Euros are translated into Euros at the exchange rates prevailing at payment date.

- Tangible assets

Tangible assets are valued at purchase price including the expenses incidental thereto. Tangible fixed assets are amortised on a straight-line basis over their estimated useful lives.

- The amortisation rates and methods applied on a straight-line basis as follows:

* Furniture and installations: 10%

* IT Equipment: 33%

- Financial assets

Financial fixed assets are stated at cost.

A value adjustment is made when a permanent decrease in value has occurred.

- Receivables

Receivables resulting from the supply of services are valued at their nominal value. A value adjustment is made when the realisable value at the balance sheet date is lower than the nominal value.

- Transferable securities

Transferable securities are valued at the lower of purchase cost or market value. A value adjustment is recorded where the market value is lower than the purchase cost. The value adjustments are note continued if the reasons for which the value adjustments were made have ceased to apply.

- Provisions

The provisions for liabilities and charges are intended to cover losses or debts the nature of which is clearly defined and which at the balance sheet date are likely either to be incurred or certain to be incurred but uncertain as to their amount or as to the date on which they will arise.

Note 3. Tangible assets. Tangible fixed assets include furniture and office equipment.

	2011 EUR	2010 EUR
Acquisition cost:		
At the beginning of the year	737.629,45	733.854,46
Acquisitions during the year	3.018,15	3.774,99
Outgoing inventory during the year	<u>(4.766,67)</u>	<u>(0,00)</u>
At the end of the year	735.880,93	737.629,45
Value adjustments:		
At the beginning of the year	(714.368,60)	(703.547,31)
For the year	(11.346,42)	(10.821,29)

At the end of the year	(725.715,02)	(714.368,60)
Net value at the end of the year	10.165,91	23.260,85

Note 4. Financial assets. The Institution holds a minor participation in «Agence de Transfert de Technologie Financière Luxembourg S.A.» (ATTF). The acquisition cost amounts to EUR 3.000,00.

Note 5. Debtors.

	2011 EUR	2010 EUR
Receivables resulting from the supply of services	1.057.039,33	379.047,94
Interest receivables from transferable securities	8.219,42	8.230,48
VAT receivable	124.744,14	269.564,21
	<u>1.190.002,89</u>	<u>656.842,63</u>

Note 6. Transferable securities. At year end, the market value of these transferable securities amounts to EUR 311.256,42.

Note 7. Provisions for liabilities and Charges.

Provisions consist in the following items:

	2011 EUR	2010 EUR
Provision for moving	0,00	200.000,00
Provision for the implementation of a new IT and software package for the management of data on training courses	100.000,00	74.853,31
Provision for outstanding training expenses	0,00	6.159,83
Provision for new training products	34.975,78	50.000,00
Provision for outstanding expenses on office renting	0,00	9.603,53
TOTAL	<u>134.975,78</u>	<u>340.616,67</u>

Note 8. Creditors.

	2011 EUR	2010 EUR
Salaries and social security debts	100.941,16	51.610,77
Trade creditors	844.564,30	274.784,83
	<u>945.505,46</u>	<u>326.395,60</u>

Note 9. Share of abbl budget. A portion of IFBL's income is derived from a contribution from ABBL which amounts, for 2011, to EUR 500.000,00 (2010: EUR 500.000,00).

Note 10. Donation from "mathieu freres" foundation. Every year, the Institution receives a donation from the Mathieu Frères Foundation (domiciliated in Liechtenstein). The funds received are allocated to the trainings of professional bank employees.

Note 11. Income from training activities / Direct expenses on training activities. IFBL recovers direct charges relating to training activities and a portion of its general operating expenses from training course participants.

Note 12. Other external charges.

	2011 EUR	2010 EUR
Offices:		
Rent, cleaning and insurance	115.993,75	110.908,07
Functioning:		
Equipment rental and maintenance	10.377,59	9.159,74
Telephone, fax, mail	26.630,40	27.277,56
Office equipment	10.716,22	18.050,78
Maintenance of IT equipment	126.141,26	93.344,04
Other expenses:		
Professional Fees	4.500,00	26.304,45
Documentation	380,95	243,48
Travel and representation expenses	12.977,49	11.944,63
Contributions	6.460,00	3.905,00
Outsourced services	66.411,58	76.816,50

Miscellaneous expenses	8.099,48	6.550,73
Promotion	93.075,02	189.299,31
Internal / staff education	13.107,63	2.870,00
	<u>494.871,37</u>	<u>576.674,29</u>

Note 13. Staff costs.

	2011 EUR	2010 EUR
Gross salaries	983.704,34	940.948,84
Social security charges	120.077,30	116.957,73
Refunds mutual insurance	(27.230,36)	(18.516,35)
Complementary pensions	23.959,36	27.365,69
Social Fund	57.766,18	46.287,54
	<u>1.158.276,82</u>	<u>1.113.043,45</u>

In the course of the year, the average number of staff employed by the Institution was 13,0 FTE persons (2010: 13,6 persons).

L'Institut

IFBL	Budget 2012
INCOME	
Contributions	
ABBL subsidy	425 000
Mathieu Frères Foundation	12 000
Interests & similar products	22 000
Income activities	3 102 000
Other income	0
Total Income	<u>3 561 000</u>
EXPENSES	
Staff	
Total staff	1 244 400
Operating expenses	
Offices	
Rent, maintenance, cleaning & insurance	128 400
Total Functioning	196 000
Total Other expenses	51 600
Total Outsourced services & miscellaneous	39 500
Depreciation	6 000
Promotion	100 000
Expenses activities	1 791 600
Extraordinary charges	0
Total Expenses	<u>3 557 500</u>
Result	3 500

Référence de publication: 2012044171/229.

(120058425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012044885/11.

(120060084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.